

# Conditions générales Referenceur.be sprl

## INTRODUCTION

L'ensemble des prestations de services souscrites par le client sont régies par les présentes conditions générales.  
La personne physique ou morale qui adresse sa commande, quel qu'en soit le mode, est considérée comme le client.  
Elle sera tenue au paiement de la facture, même lorsque cette dernière doit être établie au nom d'un tiers

1. **DEVIS** : Le client définit ses besoins et souhaits, permettant ainsi à la société Referenceur.be sprl d'établir un devis comportant les spécificités du site à créer ou du référencement à obtenir.  
Sauf stipulations contraires, l'offre formulée dans le devis est valable un mois.  

est laissé au libre arbitre de Referenceur.be sprl . Ce choix sera en tout état de cause déterminé en fonction de l'interface graphique réalisée pour l'établissement du site.
2. **LIEU DE PRESTATIONS** : Les prestations sont en principe effectuées dans les locaux de Referenceur.be sprl. Dans le cadre de prestations chez le client, un forfait complémentaire sera facturé la société Referenceur.be sprl, forfait qui sera spécifié dans les conditions particulières du contrat.  
En cas de déplacement de la société Referenceur.be sprl chez le client, celui-ci sera tenu de mettre à sa disposition l'ensemble du matériel nécessaire à la bonne fin de ses prestations.
3. **OBJET** :
  - 3.1. **Référencement de sites** :  
Referenceur.be sprl offre à ses clients un service performant de référencement de leur site internet. Il s'engage à mettre tous les moyens disponibles en fonction des spécificités souhaitées par le client à disposition de celui-ci pour obtenir le référencement convenu. Referenceur.be sprl ne souscrit à cet égard qu'une obligation de moyen et non de résultat. Referenceur.be sprl s'engage à justifier son travail et l'efficacité du référencement par la transmission mensuelle d'un rapport de positionnement ainsi que l'analyse précise des visites du site WEB.  
Tous les documents transmis par le client peuvent être diffusés sur le WEB sans aucun moyen de rétractation pour le client (jpg, png, pdf, doc...).  
En cas de résiliation ou résolution du contrat pour quel que motif que ce soit, en cours d'exécution de celui-ci, la société Referenceur.be sprl restera l'unique propriétaire et détenteur de l'enseigne des procédés utilisés en vue de l'obtention d'un référencement efficace et adéquat, le tout sous réserve d'une éventuelle indemnisation forfaitaire en cas de résolution aux torts du client.  
Referenceur.be sprl ne peut être tenu pour responsable des erreurs rédactionnelles lors de la diffusion des contenus sur le WEB.  
Referenceur.be sprl se charge de la veille de l'entreprise du client sur le WEB. Ne pouvant être à l'écoute de toutes les informations, il ne peut être tenu pour responsable en cas de non réception de certaines de celles-ci.
  - 3.2. **Hébergement de sites internet** :  
La société Referenceur.be sprl se charge directement de l'hébergement des pages WEB et serveurs mails.  
L'obligation souscrite à cet égard est une obligation de moyens et non de résultat. Referenceur.be sprl se réserve le droit de suspendre l'accessibilité aux serveurs pour des travaux de maintenance, des travaux d'amélioration ou pour tout cas de force majeure. Cette suspension ne donne droit à aucune indemnisation dans le chef du client. Dans la mesure du possible, Referenceur.be sprl s'engage à envoyer un mail au client pour l'informer de la suspension temporaire.  
Referenceur.be sprl ne peut être tenu pour responsable dans les cas suivants :
    - difficulté d'accès au site hébergé lié, notamment, à la saturation du réseau ;
    - non acheminement de mails suite à des problèmes techniques ou autres problèmes de saturation ;
    - dégâts causés aux données du site ou logiciel par virus ;
    - modification des fichiers par le client ;
    - hacking ;
    - détournement de données.Referenceur.be sprl n'est pas responsable du contenu des sites (rédactionnel, graphique, commercial, ...) et ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée à la suite d'une action ou d'un recours de tiers, notamment due aux faits :
    - d'images, de sons, de textes, de vidéos et généralement de tout document multimédia contraire aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le site du client, notamment tout support lié à la pornographie, pédopornographie ou encore tout support à caractère raciste ou xénophobe. Cette liste n'est en rien exhaustive ;
    - de violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres continues ou diffusées en intégralité ou partiellement sur le site du client sans accord express de leur auteur.Le ou les serveurs mis à disposition du client par Referenceur.be sprl ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'envoi massif d'e-mail (spam ou spamming). Ainsi, l'envoi massif de mails ou tout envoi de mails non sollicités sera constitutif d'une faute grave et caractérisée de nature à permettre à Referenceur.be sprl de désactiver le compte du client sans préavis ni remboursement du prix de l'abonnement en cours, sous réserve de tous dommages et intérêts pour le préjudice qu'il subirait.
  - 3.3. **Développement internet & Création graphique** :  
Referenceur.be sprl s'engage à créer le graphisme et le développement du sites internet (ou en utilisant un cms Content Management System) selon les spécificités déterminées dans les conditions particulières du contrat. Le projet de création et le développement du site est transmis dans le délai convenu dans les conditions particulières, ou à défaut dans un délai raisonnable en tenant compte des caractéristiques du projet (complexité, précision technique,...) par Referenceur.be sprl au client qui dispose d'un délai de sept jours ouvrables pour formuler toute observation, à défaut de quoi le projet est réputé accepté sans réserve.  
Si postérieurement à la réalisation du projet le client décide de modifier les spécificités de celui-ci en s'écartant des données précisées à l'entame du projet, Referenceur.be sprl sera en droit de facturer ses honoraires liés aux prestations complémentaires fournies à concurrence de 50.00 € de l'heure.  
Si le client renonce à la création après établissement du projet, l'intégralité du prix sera due dans la mesure où l'ensemble des prestations de Referenceur.be sprl ont été effectuées.  
Le client accepte que si Referenceur.be sprl l'estime nécessaire, son identité à titre d'éditeur responsable soit mentionnée sur tout exemplaire reproduit.  
Toute reproduction ou imitation est strictement interdite. Le client ne peut s'opposer à la mention de son nom sur les créations et reproductions de Referenceur.be sprl. Le choix du caractère et de la mise en page doit être spécifié par le client, à défaut de quoi il
4. **PROPRIETE INTELLECTUELLE** : Les créations de Referenceur.be sprl restent toujours sa propriété exclusive, tant matérielle qu'intellectuelle.  
Le client ne peut en aucun cas reproduire, mettre en ligne, transmettre à un tiers ou plus généralement utiliser tout document de travail (papier ou électronique), fichiers électroniques préparatoires ou simple modèle que Referenceur.be sprl lui aura transmis.  
Seul le produit final remis au client fait l'objet de la licence d'utilisation.
5. **DELAIS** : Les délais formulés dans la proposition de contrat ne sont donnés qu'à titre indicatif. Un retard sur les délais convenus ne peut donner lieu ni à dommage et intérêt ni au refus d'accepter la livraison.  
Le client s'engage à fournir à Referenceur.be sprl toutes les indications, informations, documents, photos ou autres matériaux requis dans le délai convenu.  
L'exécution, à la demande du client, d'un travail dans un délai plus court que le temps normal ou convenu, donnera lieu à la facturation d'un supplément.
6. **DUREE DU CONTRAT** : Sauf stipulation contraire mentionnée dans les conditions particulières, tout contrat est établi pour une durée de douze mois, renouvelable pour une même période par reconduction tacite. Le contrat pourra être résilié par chaque partie à la fin de la période de douze mois en cours par lettre recommandée moyennant un délai de préavis d'un mois.  
En cas d'une durée spécifique mentionnée dans les conditions particulières du contrat, cette durée sera, de même, renouvelée pour une durée identique, à défaut de notification par l'une des parties de la volonté de mettre fin au contrat par lettre recommandée moyennant un délai de préavis d'un mois.
7. **PAIEMENT** :
  - 7.1. **Création de sites WEB** :  
Une facture correspondant à 30 % du prix global du projet est adressée au client lors du démarrage de celui-ci. Les 70 % restant seront facturés par Referenceur.be sprl à la livraison du site.
  - 7.2. **Activité de référencement** :  
Le coût annuel de l'abonnement est réparti en factures mensuelles pour une durée d'un an minimum.  
Toutes factures émises sont payables dans les huit jours de leur émission. Le défaut de paiement à l'échéance entrainera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de toute somme due, quel que soit le mode de règlement prévu, majoré d'intérêts au taux conventionnel de 10 % l'an. Outre les intérêts, la facture sera également majorée de plein droit d'une indemnité égale à 10 % de son montant avec un minimum de 75.00 €.  
Referenceur.be sprl se réserve le droit de suspendre l'exécution de toute prestation jusqu'à complet paiement des sommes dues.
8. **RECLAMATION** : Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à Monsieur Antoine WINANT par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours suivant la date de la facture, sans quoi ladite facture est réputée acceptée sans réserve.
9. **REFERENCES** : Referenceur.be sprl est autorisé par le client à mentionner son nom, ses coordonnées, son logo sur ses créations. Le client accepte que Referenceur.be sprl insère un lien sur le site internet du client vers son propre site internet.
10. **RESILIATION** : En cas de manquement par l'une des parties aux obligations découlant du contrat et pour autant qu'il n'y est pas mis fin dans un délai de trente jours à dater de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du contrat sans préjudice de dommages et intérêts et intérêts qu'elle pourra réclamer.  
En cas de faillite, réorganisation judiciaire, liquidation judiciaire et/ou toute procédure similaire établissant notamment un état de cessation, de paiement, l'ébranlement de crédit de la part du client, le contrat sera résilié de plein droit sans préavis ni indemnité.
11. **CAS DE FORCE MAJEURE** : Ni le client, ni Referenceur.be sprl ne sont responsables de la non-exécution ou du retard dans l'exécution des obligations issues du présent contrat suite à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu comme tel par la doctrine et la jurisprudence. Ne sont pas considérés comme cas de force majeure : les difficultés financières liées à quel qu'évènement rencontré par le client.
12. **ELECTION DE DOMICILE** : Referenceur.be sprl a établi son siège social à 4970 Francorchamps, Chemin du Ris de Loneux 5 (Belgique). Il est joignable au 0498/70.98.60. Aux fins des présentes, le client établit son domicile à l'adresse qu'il communique à Referenceur.be sprl. Toute communication sera valablement faite aux adresses postales ou électroniques communiquées par le client et par Referenceur.be sprl. Chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée dans les présentes. Tous documents devront obligatoirement être envoyés pour être valables juridiquement au domicile élu.
13. **DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES** : Ce contrat, et toute commande, acceptation ou contrat en découlant sont régies par le droit belge. Tout litige relatif au contrat, qu'il porte sur sa conclusion, son interprétation ou son exécution, ressort de la compétence des cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Verviers.
14. **DISPOSITIONS FINALES** : Les présentes conditions priment les conditions du client, même si celles-ci spécifient qu'elles sont les seules valables.  
Une dérogation aux présentes conditions n'est valable que si elle a été fixée par écrit.  
La nullité ou la caducité éventuelle de toute ou partie d'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité ou la caducité de la totalité des autres clauses qu'elle contient, sauf si cette clause constitue un élément essentiel de la convention.  
En cas de caducité ou de nullité de toute ou partie de l'une des clauses des présentes conditions générales, les parties s'engagent à négocier sans délai, de bonne foi, le remplacement de la/les clause(s) nulle(s) ou caduque(s) par une/des clause(s) légale(s) d'effet économique équivalent.